

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 10 janvier 2023 - Délibération n° BC2023/01/02

**Objet : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE SOUS-STATION DE CHAUFFAGE A LA MAISON DE L'ENFANT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier, à quatorze heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 03 janvier 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques – NOURRISSEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

**Etaient excusés :** GAILLARD Thierry

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	7	7			
Pour	Contre				
7	-	-	-	-	-

Après avoir lancé une consultation en décembre 2021, la Commune Bourganeuf s'est engagée par marché public de services et de fourniture dans un contrat de performance énergétique et exploitation des installations climatiques en mars 2022. Le programme de travaux afférents comprend la modification du système de chauffage sur 10 sites du centre-bourg. La Maison de l'Enfant, qui accueille les services Enfance concernés par le transfert de compétence fait partie de ce contrat.

Les travaux étaient initialement programmés sur la période 2022-2025 avec le plan de financement suivant, approuvé par le Conseil municipal par délibération n°D2022-007 en date du 28 février 2022 :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux école maternelle	41 593,00 €	DETR 2022 : 50%	163 402,00 €
Travaux salle des sports Jean Jaurès	42 687,00 €	Bonification DETR 2022 C2RTE : 10%	32 680,00 €
Travaux ateliers municipaux	54 019,00 €	Région Nouvelle Aquitaine : 15%	49 020,00 €
Travaux école primaire Martin Nadaud	108 000,00 €	Autofinancement commune : 25%	81 701,00 €
<b>Travaux maison de l'enfant</b>	<b>70 504,00 €</b>		
Travaux divers (amiante, plâtre, peinture...)	10 000,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>326 803,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>326 803,00 €</b>

Le Conseil communautaire ayant approuvé par délibération le 30 août 2022 les modalités de mise en œuvre du transfert de compétence Enfance-jeunesse, dont la mise à disposition de biens immobiliers, la Communauté de communes a la charge des travaux d'installation d'une sous-station de chauffage alimentée par l'école primaire Martin Nadaud.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux et équipements	75 661,73€	CAF (60%)	45 397,03€
		Autofinancement (40%)	30 264,70€
Total	75 661,73€	Total	75 661,73€

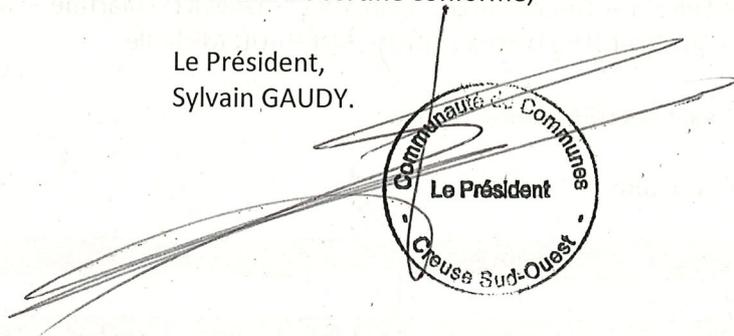
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- Approuve le plan de financement présenté ci-avant ;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des partenaires.
- Autorise le Président à signer tout nécessaire à la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre.suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.



Le Président  
Communauté de Communes  
Creuse Sud-Ouest